Toutes les infos sur www.lesptitsmoteurs.com

Organisation et inscriptions en fonction des règles sanitaires en vigueur les 29 et 30 octobre 2022

NUCE 1 - PARTICEATION Sur les 2 parcours : la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de

L'épreuve de 8,5 km est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 16 ans (né en 2006 et avant)

L'épreuve de 17 km est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 18 ans.

Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale. Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent soit :

- titulaire d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Entreprise, d'une licence Athlé Running, d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou de la fédération handisport.

Nouveau Règlement : les licences délivrées par, la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation, la

Fédération Française de Pentathion Moderne ne sont donc plus acceptées. (voir, http://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx? path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade 2022.pdf)

- ou pour les autres participants, titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou de la Course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. (pas de certificats d'une durée de 3ans) Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Article 2 - HORAIRES

départs: 9h30 le 17 km et 9h45 le 8,5 km au pied de la Maison pour Tous (chemin de l'aumônerie), commune de Nouaillé Maupertuis (Vienne)

Article 3 - INSCRIPTIONS

En ligne via le site lesptitsmoteurs.com au tarif de 7€ (+1 € de frais de transaction).

Jusqu'au vendredi 28 octobre minuit .

Article 4 - RETRAIT DES DOSSARDS

dimanche 30 octobre 2022 de 7h30 à 9h00 à la Maison pour Tous (chemin de l'aumônerie). Un coureur = un dossard (pas de distribution groupée pour les clubs) et inscription courses enfants

Article 5 - BALISAGE

Aucun balisage au sol ne sera effectué, afin de préserver l'environnement.

Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes « Trail » et de jalons de rubalises accrochées aux arbres.

Article 6 - SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques. L'assistance médicale sera assurée par un médecin. Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs seront dotés d'un téléphone portable.

Article 7 — RAVITAILLEMENT : Pas de gobelets à disposition, prévoir éco-tasse Sur le parcours de 8,5 km : un ravitaillement au bout de 5 km.
Sur le parcours de 17 km : deux ravitaillements au bout de 7 km et 12,5 km.

Article 8 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Chaque participant doit courir sur l'épreuve sur laquelle il est inscrit (8,5 km ou 17 km). Tout participant qui effectuera une autre distance ne sera pas classé, il sera arrêté avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

Sur chaque parcours, seront récompensés : les 3 premiers au scratch (hommes et femmes).

Article 9 - SANCTIONS

Tout participant surpris à ne pas suivre le balisage ne sera pas classé

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritus, faisant preuve d'anti - sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (aucune réclamation ne sera possible). Article 10 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence ; il incombe aux autres participants

de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante et en cas de vol pendant la manifestation.

Article 11 - ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12- COURSES ENFANTS

Inscription sur place le samedi 29 octobre 2022 de 15h00 à 19h00 ou le dimanche 30 octobre 2022 de 7h30 à 8h45

Départ 9 h 00 précise. Distances: 900 m (pour les 9 ans et moins) et 2 km (pour les 10 ans à 15 ans)

DOUCHES AU STADE